

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 février 2013

Suicide : plaidoyer pour une prévention active

Déclaration du groupe de l'UNSA

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, l'UNSA souscrit globalement aux constats établis par le projet d'avis. En effet, dans un contexte de crise économique, d'inégalités sociales de santé, face à un phénomène qui représente la deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans, juste après les accidents de la route, et la première cause de mortalité chez les 25-34 ans, l'UNSA appuie fortement la mise en place d'un Observatoire national des suicides.

Cependant, le projet d'avis reste sur un point de vue global. Les pistes d'intervention suggérées ne concernent pratiquement que la prévention du suicide. En effet, les contextes de vie des populations, en particulier dans l'entreprise, ne sont évoqués que succinctement. La promotion de la qualité de vie au travail (facteur de protection du suicide) et la prévention des risques psychosociaux doivent être renforcées. Elle ne dépend pas seulement de l'implication de psychologues. La formation de tous les membres du CHSCT sur les risques psychosociaux devrait être systématique dès le début de leur mandat.

Une attention particulière (anticipation, transparence, accompagnement et soutien) doit également être apportée lors des restructurations d'entreprise.

De sources scientifiques, il ressort trois catégories d'actions efficaces : la restriction de l'accès aux moyens létaux ; le maintien du contact avec les patients sortis de l'hôpital suite à une tentative de suicide ; la mise en place de centre d'appels d'urgence.

En milieu scolaire, les médecins et infirmières par leurs spécificités propres, leur travail de collaboration intra et extra institutionnelle, concourent à une prise en charge précoce de première intention.

L'UNSA revendique pour les médecins de l'Éducation nationale la reconnaissance de leur activité au sein des spécialités médicales. Plusieurs études conduites au niveau local soulignent que seuls les programmes à long terme réussissant à constituer un réseau impliquant divers acteurs locaux aux différentes phases du processus de prévention pourraient contribuer à réduire les taux de suicide.

En ce sens, plutôt qu'une grande campagne nationale proposée dans le projet d'avis, l'UNSA est favorable à des campagnes de communication au niveau local.

Parallèlement, elle estime que toute initiative d'information doit nécessairement s'articuler avec l'offre de prise en charge et/ou d'accompagnement au plus près des personnes.

Certes, l'on peut regretter une approche trop superficielle à bien et des égards, mais elle n'en constitue pas moins une base suffisamment solide pour l'action publique.

L'UNSA votera le projet d'avis.